Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-265601906-20261109-CA_2026_11_39-DE

Membres en exercice : 17
Quorum : 9
Présents : 16
Pouvoirs : 1
Votants : 17

N° CA 2026 – 11 - 39

Conseil d'administration du CCAS de CLEGUEREC
Séance du 09 novembre 2026

Convoqué le 2 novembre 2026, conformément aux articles R.123-16 et R.123-17 du Code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en présentiel, en session ordinaire, à l'EHPAD/CCAS de Cléguérec, le lundi 09 novembre 2026, sous la Présidence de Mme LE FORESTIER Maryvonne, Présidente du CCAS.

Présents : Maryvonne LE FORESTIER, Jean-Louis KERGARAVAT, Xavier ROBIN, Catherine LORANS, Antoine AUDIC, Françoise RIGAL, Elodie MOISAN, Maëva LE PAIH, Christine LE FLAO, Marie-Thérèse LE SCODAN, Nicole BRUNON Elisabeth MEVEL, Marc ROPERS, Marie-Thérèse MARTINET, Xavier LE BACON, Murielle LAMARCHE

Absents ayant voté par procuration en application de l'article R-123-16 du Code de l'action Sociale et des Familles : Charlotte LEPRETRE (procuration à MONSIEUR Jean-Louis KERGRARAVAT)

Absent excusé :

CCAS - Budget 2026 - Décision modificative n°3

Madame La Présidente informe qu'il convient de prendre une décision modificative pour passer le traitement des agents pour le mois de novembre et décembre. En effet le prévisionnel des traitements a évolué suite à la réception de la taxe mobilité, la taxe FIPHFP ainsi que le CTI et les charges CNRACL.

Section de fonctionnement

Dépense		Recette	
Article 6450	4 000 €	Article 7478	5 564.42 €
Article 6470	6 200 €	Article 70878	4635.58 €
TOTAL	**10 200 €**	TOTAL	**10 200 €**

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, sur la base du présent rapport :

- D'approuver cette décision modificative

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Madame LE FORESTIER,
Présidente du CCAS de Cléguérec

